

UNE REFORME PEUT-ELLE EN CACHER UNE AUTRE ?

Plus de deux mois se sont écoulés depuis la rentrée et le SNETAP-FSU s'est déjà emparé de plusieurs sujets brûlants qui noircissent l'actualité de cette rentrée scolaire 2022. Outre le manque d'enseignant.es, les difficultés croissantes à recruter des contractuel.les « pour faire le job », la DGH en baisse dans bon nombres d'établissements de Nouvelle-Aquitaine, les mixages des publics imposés, le gouvernement prépare la plus grande attaque à destination de notre voie professionnelle. En effet, la réforme du Bac Pro étant à peine commencée, se profile déjà une seconde réforme qui prévoit de passer ce diplôme à 33 semaines de stages en 3 ans. Il va sans dire que cette réforme, qui vise à passer le Bac Pro sous la double tutelle « Ministère de l'agriculture-Ministère du travail », fragiliserait un peu plus un public déjà en difficulté scolaire, en calant la formation sur le modèle de l'apprentissage. Il est à craindre que ce désengagement du service public n'ait pour objectif inavoué un mixage des publics « Formation initiale/formation par apprentissage » plus aisé, répondant ainsi aux exigences des organisations patronales qui réclament de la main d'œuvre gratuite et volontaire. Les autres conséquences seraient, entre autres, une économie de DGH (plus de semaines de stage et moins d'heures de cours) et probablement un profond changement dans les missions et statut des enseignant.es PLPA (annualisation, tutorat, suivi de stage, missions calées sur le statut de formateur.rice, ...) Le SNETAP-FSU se mobilise également sur les questions de revalorisation du point d'indice de 3,5 %, de l'attente du versement de la prime d'attractivité de 2021 pour les ACEN,

de la reconduction du dispositif de la Garantie Indemnitaire du Pouvoir d'Achat, de la régularisation de rémunération d'HSE (depuis 2019) au bon montant, de la prévention comme priorité quant au contexte sanitaire, des dotations ATLS insuffisantes, de la mutualisation des heures pour les AESH, des tentatives de passage en force de fusion d'établissements ... Toutes ces questions ont été longuement abordées en région lors de notre CSR du 19 septembre 2022 au Lycée de Saint Yrieix la Perche. A cette actualité morose s'ajoute la question des épreuves anticipées pour le Bac Général et Technologique programmées fin mars. Si l'EN a prévu un programme « resserré » pour que les élèves et les enseignant.es puissent aborder sereinement cette échéance, en revanche, le MASA ne s'est toujours pas prononcé quant à un éventuel allègement du référentiel. Mais cet éventuel allègement ne dissipera pas, de toute façon, l'inquiétude des enseignant.es à garder les élèves au travail jusqu'au mois de juin 2023. Enfin, et au regard de tous ces combats à mener, il est nécessaire de rappeler que les élections professionnelles se dérouleront du 1er au 8 décembre 2022. Plus que jamais, il est essentiel de voter pour élire vos représentant.es qui siègeront et vous défendront dans les différentes instances de l'enseignement agricole. Le vote se fera cette année par voie électronique et là encore, nous ne pouvons que déplorer une précipitation à utiliser cette modalité de vote qui ne nous semble que peu aboutie face aux dysfonctionnements qui pointent déjà leur bout du nez : il semblerait que 8000 agent.es du ministère de l'agriculture aient été oublié.es sur les listes électorales !

Pourquoi il faut voter ?

En décembre prochain, l'ensemble des personnels du MASA vont être appelés à élire leurs représentant.es dans toutes les instances de concertation du Ministère. Ces élections ont lieu tous les quatre ans.

Intérêt ?

Importance ?



Ces élections sont un moment essentiel pour notre organisation syndicale afin d'assurer, de mesurer sa représentativité et donc sa légitimité à porter les revendications des personnels, notamment de l'Enseignement Agricole Public.

C'est pour nous tous.tes un temps pour faire reconnaître le bien-fondé de nos mobilisations et de nos actions depuis quatre années.

Il est donc essentiel d'élire des représentant.es des personnels capables de nous défendre, sur le terrain comme dans les instances nationales.

Nous devons pouvoir voter (sereinement et de façon sûre) et obtenir le meilleur résultat pour continuer à défendre les personnels des établissements et le Service Public d'Education.

Sans VOTRE vote, sans NOTRE vote, cela sera impossible !

Modalités de vote

Malgré l'opposition du SNETAP et de la FSU, pour la première fois, l'ensemble des scrutins se dérouleront de manière électronique. La décision a été prise par l'Administration et elle s'impose donc à nous.

Normalement, en début d'année scolaire, votre Direction ou la responsable des Ressources Humaines vous a convié.es soit à vérifier – et à corriger le cas échéant – soit à transmettre un certain nombre de données personnelles.

Pour organiser le vote électronique, et tout cela sous l'autorité de la CNIL et donc dans le respect du RGPD, le Ministère a besoin d'identifier chaque électeur.ice par trois coordonnées :

- votre adresse postale car il vous adressera, par courrier postal, un premier identifiant dans le courant du mois de novembre 2022 ;
- votre courrier professionnel par lequel il vous transmettra un second identifiant utile au moment du vote ;
- les 5 derniers chiffres de votre IBAN qui vous permettront également de voter et qui n'auront aucune autre utilité.

Si vous perdez vos identifiants au moment du vote, le Ministère vous adressera en urgence, par SMS, de nouveaux identifiants via un numéro de téléphone transmis par vos soins.

N.B. : comment vérifier, transmettre, modifier ces informations ?

Pour les personnels employés par le Ministère (titulaires et contractuel.es), il suffit de se connecter à MonSelfMobil, muni de vos codes d'accès EDUCAGRI. Vous pouvez aussi les faire modifier par le.la responsable RH local.e.

MonSelfMobil : <https://portail.cisirh.gouv.fr>

Note de service : <https://www.snetap-fsu.fr/MonSelfMobil-mes-donnees-RH.html>

Comité Social d'Administration U Régional de l'Enseignement Agricole Nouvelle-Aquitaine

LISTE CANDIDATURES SNETAP-FSU / SUD Rural Territoires

1. **Angélique BOURDALLE** (EPLEFPA-SURGERES/LEGTA-ECOLE-INDUSTRIE-LAITIERE-SURGERES)
2. **Jonathan LAPORTE** (EPLEFPA-PAU-MONTARDON/LPA-ORTHEZ)
3. **Valérie LITAIZE** (EPLEFPA-LIMOGES-MAGNAC-LAVAL-BELLAC/LEGTPA-LIMOGES-LES-VASEIX)
4. **Flavien THOMAS** (EPLEFPA-LANDES-DAX/LPA-SABRES)
5. **Patricia BLANDEL** (EPLEFPA-KYOTO-CHASSENEUIL-DU-POITOU/LPA-CHASSENEUIL-DU-POITOU)
6. **Alain GODOT** (EPLEFPA-LANDES-DAX/CFA-LANDES/CFA-LANDES-SITE-DAX)
7. **Lydie DUBOIS** (EPLEFPA-MONTMORILLON/LPA-MONTMORILLON)
8. **Eric GUILLAUD** (EPLEFPA-AHUN/LEGTPA-AHUN)
9. **Marie-Christelle MAURAND** (EPLEFPA-BRIVE-VOUTEZAC/CFA-CORREZE-BRIVE-VOUTEZAC)
10. **Yannick LE BLANC** (EPLEFPA-SURGERES/LEGTA-ECOLE-INDUSTRIE-LAITIERE-SURGERES)
11. **Diane RAFFOUR** (EPLEFPA-DU-PERIGORD-A-COULOUNIEIX/LEGTPA-Périgueux)
12. **Gilles BOUCHAUD** (EPLEFPA-JACQUES-BUJALT-DE-MELLE/CFA-DEUX-SEVRES-SITE-MELLE)
13. **Yolaine ROUAULT** (EPLEFPA-BORDEAUX-GIRONDE/CFA-GIRONDE-SITE-BLANQUEFORT)
14. **Hervé REBIC** (EPLEFPA-MONTMORILLON/LPA-MONTMORILLON)
15. **Laurence DAUTRAIX** (EPLEFPA-BORDEAUX-GIRONDE/CFA-GIRONDE-ANTENNE-PUGNAC)
16. **Régis CHARPENTIER** (EPLEFPA-LIMOGES-MAGNAC-LAVAL-BELLAC/LEGTPA-LIMOGES-LES-VASEIX)
17. **Claire CAVERO** (EPLEFPA-ANGOULEME/LPA-BARBEZIEUX)
18. **Arielle NIVARD** (EPLEFPA-LIMOGES-MAGNAC-LAVAL-BELLAC/LEGTPA-MAGNAC-LAVAL)
19. **Laurence DURET** (EPLEFPA-AHUN/LEGTPA-AHUN)
20. **Pascale PINCEAU** (EPLEFPA-SURGERES/LEGTA-ECOLE-INDUSTRIE-LAITIERE-SURGERES)



LES DIFFERENTES INSTANCES

Dans chacune de ces instances, nous sommes déjà présent.es. Pour continuer à vous défendre sur le terrain, il est essentiel d'élire vos représentant.es des personnels de l'ELAN COMMUN

CSA REA

Comité Social d'Administration

Le CSA remplace le CTREA (Comité technique régional de l'Enseignement Agricole) et le CHSCTREA (Comité Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail) à partir des prochaines élections (1er janvier 2023).

Représentant.es des personnels en région : 10 sièges de titulaires, 10 suppléant.es.

CREA

Conseil Régional de l'Enseignement Agricole

Organisme tripartite (Administration, Personnels, Usagers et élu.es), il donne des avis sur le fonctionnement de l'enseignement agricole public et privé dans la région. Son avis est formellement requis sur le schéma régional prévisionnel des formations. Le CREA doit également être obligatoirement consulté sur le projet régional de l'enseignement agricole (PREA) et les contrats de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) .

CAEN

Conseil Académique de l'Éducation Nationale

Organisme tripartite (Administration, Personnels, Usagers et élu.es), il donne des avis sur le fonctionnement du système éducatif public dans la région: ouvertures et fermetures de classes, répartition des moyens de fonctionnement (crédits régionaux), programme de construction et de rénovation des établissements d'enseignement publics.

CCPR

Commission Consultative Paritaire Régionale des agent.es contractuel.les

Elle concerne les agent.es contractuel.les régionaux.ales et locaux.ales.

Elle se réunit au moins une fois par an ou sur saisine d'un agent ou de l'administration.

Ses attributions concernent les licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai, les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme, toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agent.es non titulaires et d'autres spécifiques :

- mobilité des agent.es sur CDI et réemploi des agent.es sur CDD,
- avancements de catégorie et de classe,
- réductions d'ancienneté,
- mutations,
- refus de travail à temps partiel,
- non renouvellement du contrat d'un.e agent.e investi.e d'un mandat syndical.....

Bordeaux, 18 octobre 2022



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Ont participé à ce bulletin : A.Bourdalle, S.Laprie, V.Litaize, Y.Rouault